



PRÉSERVATION DU
PATRIMOINE CULTUREL
À CARACTÈRE RELIGIEUX DE LA VILLE DE QUÉBEC

RAPPORT
DU GROUPE DE TRAVAIL

PRÉSIDÉ PAR M. JOHN R. PORTER

À LA VILLE DE QUÉBEC

Juin 2018



Église de Saint-Charles-de-Limoulu

TABLE DES MATIÈRES



RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL À CARACTÈRE RELIGIEUX DE LA VILLE DE QUÉBEC	5
CONSTATS	8
RECOMMANDATIONS	10
MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL	15
ANNEXE 1	16
Les lieux de culte convertis de la ville de Québec	
ANNEXE 2	18
Les personnes, groupes et organismes rencontrés	
Les visites sur le terrain	
Les réunions de travail	
ANNEXE 3	21
Les correspondances reçues	
ANNEXE 4	22
Le portrait des églises à valeur patrimoniale exceptionnelle	
BIBLIOGRAPHIE	28



Église de Saint-Jean-Baptiste

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL À CARACTÈRE RELIGIEUX DE LA VILLE DE QUÉBEC

Depuis le 17^e siècle, les églises avec leur volume imposant, leurs clochers, leurs flèches ou leurs tours constituent une composante essentielle du paysage culturel et de l'univers quotidien propre aux Québécois. Qu'elle soit située à la campagne ou en ville, l'église est un repère patrimonial collectif et identitaire. Pour en mesurer l'importance, il faut imaginer l'absence de ces repères et les impacts majeurs qu'entraînerait leur disparition de nos milieux de vie. Comme le rappelait avec justesse le français André Chastel « le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices ».

Photos : Pierre Lahoud



Église de Saint-Jean-Baptiste



Simulation du quartier Saint-Jean-Baptiste sans l'église au cœur de la trame urbaine

Seulement à Québec, il y a encore 71 églises dans le paysage urbain¹. Depuis 20 ans, 10 ont été démolies, 10 ont été recyclées pour satisfaire des fonctions résidentielles, communautaires, culturelles ou commerciales et 4 sont fermées au culte, leur avenir demeurant incertain et précaire (Saint-Jean-Baptiste, Saint-Cœur-de-Marie, Saint-Charles-de-Limoilou et Saint-François-d'Assise). Qu'ils soient encore en usage ou qu'ils aient été réduits à l'état profane, certains bâtiments sont carrément en péril et on peut s'interroger sur leurs chances de survie eu égard à l'état alarmant de leur structure (ex. : Saint-Sacrement et Saint-Cœur-de-Marie). Signe plus encourageant, les initiatives exemplaires soutenues par la Ville de Québec en matière de reconversion témoignent de la possibilité et de l'intérêt à réutiliser d'anciens

lieux de culte pour divers usages² (ex. : l'école de cirque de Québec installée dans l'ancienne église Saint-Esprit et la réhabilitation de l'église Saint-Denys-du-Plateau pour y localiser la bibliothèque Monique-Corriveau).

¹ Patri-Arch, *Mise à jour de la hiérarchie patrimoniale des lieux de culte situés sur le territoire de la ville de Québec*, janvier 2017.

² Annexe 1 Les lieux de culte convertis de la ville de Québec (document de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec).

La diminution et la transformation du parc immobilier des églises constituent des indicateurs incontestables d'une mutation enclenchée à la fin des années 1960 et qui s'est accélérée au cours des 25 dernières années. Les fondements de cette mutation : moins de prêtres, moins de fidèles, moins de ressources financières, le vieillissement et le départ des responsables des fabriques et, un poids accru en matière de maintien des actifs immobiliers et mobiliers.

Dans ce contexte, il importe de rappeler le rôle des fabriques³ comme premières responsables des biens matériels des paroisses. C'est logique, les églises étant les résultantes tangibles d'investissements considérables et récurrents consentis par l'ensemble de la population, de génération en génération, au sein des différentes paroisses de la ville. Par-delà leur destination religieuse originelle ou actuelle, ce sont des biens collectifs qui appartiennent à toute la collectivité. Sans le soutien financier de la population, le parc immobilier des églises n'existerait tout simplement pas. D'où l'attachement profond des Québécois à ce patrimoine aussi bien pour les pratiquants que pour les non-pratiquants, et ce, par-delà les délimitations actuelles des fabriques. Dans ce contexte d'appropriation collective et eu égard à la mobilité des familles d'un quartier à l'autre à travers le temps, tous les Québécois de la grande ville de Québec sont les héritiers légitimes du patrimoine que constituent des édifices comme la basilique-cathédrale de Notre-Dame de Québec, la cathédrale Holy Trinity, l'église de Saint-Jean-Baptiste, l'église de Saint-Charles-Borromée de Charlesbourg,

l'église de La Nativité de Beauport, l'église de Saint-Roch, l'église de Saint-Sauveur et l'église de Saint-Charles-de-Limoilou.

Parmi ces monuments de valeur patrimoniale exceptionnelle, on peut légitimement s'inquiéter du sort d'églises comme Saint-Jean-Baptiste et Saint-Charles-de-Limoilou, deux bâtiments réduits à l'état profane il y a quelques années sans que l'on ait au préalable prévu une alternative viable quant à leur reconversion. Les conséquences ont été dramatiques. De tels problèmes étaient à prévoir et, de fait, certains observateurs avertis les avaient prévus il y a plusieurs années. Il y avait eu des signaux d'alarme⁴. La situation était déjà sérieuse; elle est devenue critique. Les fabriques sont aujourd'hui débordées et pratiquement sans relève; les problèmes financiers sont criants. À défaut d'une solution miracle, le diocèse catholique doit se résoudre à des fermetures et fusions de paroisses en cascade et, parfois, dans l'urgence. Sans compter que de nouveaux nuages menacent à l'horizon.

En bref, on ne peut plus « remettre à plus tard »; on a trop tergiversé. Les programmes gouvernementaux gérés par le CPRQ (Conseil du patrimoine religieux du Québec) auront permis de gagner du temps, de faire illusion. Ils ne suffisent plus. Dans un contexte d'urgence, l'Église s'avoue dépassée et désireuse de se replier sur sa mission première : l'apostolat et la pastorale. Dès lors, son discours est le même à l'échelle de tout le territoire du Québec : la conservation du patrimoine religieux ne relève pas de sa responsabilité. Cette ligne

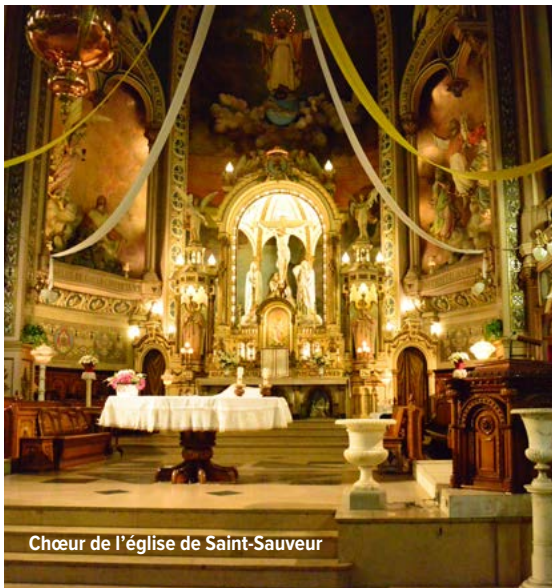
³ Fabrique : personne morale constituée en vertu de la Loi sur les Fabriques et formée du président d'assemblée, du curé d'une paroisse ou du desservant d'une desserte et des marguilliers de cette paroisse ou desserte.

⁴ *La conservation des églises dans les villes-centres*, sous la direction de Luc Noppen, Lucie K. Morisset et Robert Caron, actes du premier Colloque international sur l'avenir des biens d'Église tenu à Québec en juin 1997.

de communication publique, notre groupe de travail l'a entendue à de nombreuses reprises au cours de ses consultations, suivant une formulation semblable à celle du vicaire général du diocèse de Saint-Jérôme dans *Le Devoir*⁵ : « Notre mission n'est pas d'entretenir des bâtiments patrimoniaux. Ce n'est pas notre charte. Notre mission est d'annoncer la parole de Jésus-Christ. Quand on voit le budget de toutes les paroisses du diocèse, on en arrive à voir que plusieurs ne sont plus capables. Il est certain que des bâtiments nous nuisent ». Dans le cas du diocèse catholique de Québec, le même type de situation aura débouché sur un appel à l'aide lancé à la Ville de Québec en 2016⁶.

Dans sa *Vision du patrimoine 2027*⁷, la Ville de Québec a sélectionné, de concert avec les diocèses catholique et anglican, huit bâtiments prioritaires sur le plan du patrimoine⁸ énumérés précédemment. Elle a identifié comme un des grands axes d'intervention le patrimoine religieux à préserver, enrichir et transmettre de façon réfléchie, dynamique et originale. Pour atteindre cet objectif, la Ville s'est engagée à investir 15 M\$ sur dix ans afin de préserver les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle. Le Gouvernement du Québec a reconnu la pertinence de cette démarche en confirmant lui aussi un investissement de 15 M\$, pour un total de 30 M\$ sur 10 ans.

Photo : Pierre Lahoud



Chœur de l'église de Saint-Sauveur

Afin de définir les paramètres de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle* et d'imaginer des solutions pérennes pour la préservation et la transformation des églises, le maire de Québec a mandaté, en décembre 2017, John R. Porter, un spécialiste reconnu en matière de patrimoine, pour qu'il constitue un groupe de travail multidisciplinaire apte à formuler des recommandations en ce sens. Depuis lors, ce groupe de bénévoles a multiplié les rencontres, les visites sur le terrain et les réunions de travail⁹, tout en considérant les communications écrites¹⁰ et en menant des recherches documentaires approfondies¹¹.

⁵ « L'église de Saint-Eustache risque-t-elle de fermer? » *Le Devoir*, le mardi 10 avril 2018, p A-5.

⁶ Mémoire pour la consultation sur la vision du patrimoine de la Ville de Québec, 23 juin 2016, Attentes de l'Église de Québec au sujet des églises paroissiales situées dans le territoire de la ville de Québec dans le cadre de la consultation sur la vision du patrimoine.

⁷ Vision du patrimoine 2027 https://www.ville.quebec.qc.ca/publications/docs_ville/vision_patrimoine.pdf

⁸ Les 8 lieux de culte retenus répondent à cinq critères d'évaluation : âge et intérêt historique, usage, art et architecture, authenticité et lieu géographique.

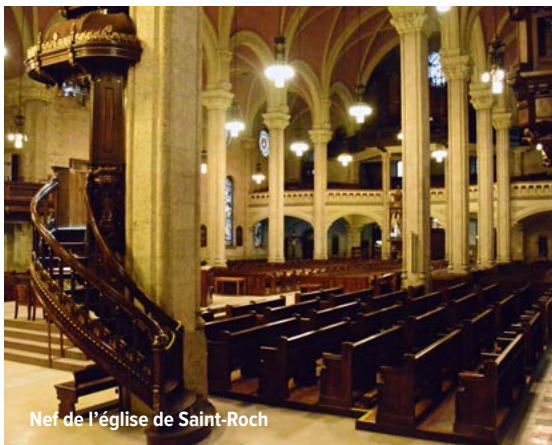
⁹ Annexe 2 Les personnes, groupes et organismes rencontrés

¹⁰ Annexe 3 Les communications reçues

¹¹ Bibliographie

Constats

Photo : Pierre Lahoud



Nef de l'église de Saint-Roch

- Diversité de typologies et de problématiques¹² : statuts juridiques variés, vocation culturelle ou vocation élargie à des fonctions communautaires et culturelles, églises fermées et réduites à l'état profane, état physique variable, églises avec urgences à différents degrés, densité urbaine et profils socioéconomiques distincts.
- Absence de mur-à-mur dans les solutions d'avenir à proposer, chaque église devant faire l'objet d'un projet de mise en valeur selon ses caractéristiques (qualités et attraits) et son contexte.
- Urgence manifeste dans le cas des églises de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Charles-de-Limoilou en raison du manque d'entretien depuis leur fermeture.
- Manifestation d'un réel intérêt pour les enjeux du patrimoine religieux de la part de nombreux

acteurs d'autres paroisses et lieux patrimoniaux, par-delà les huit églises à valeur patrimoniale exceptionnelle identifiées.

- Un soutien important de communautés religieuses, ainsi que du milieu des affaires et du grand public au profit des fondations des paroisses et une générosité des bénévoles permettant aux fabriques et aux diocèses de poursuivre leur mission.
- Présence d'une relève animée d'une volonté d'assurer la pérennité des monuments et désireuse de prendre en charge les changements d'usages (Espace solidaire pour Saint-Jean-Baptiste et Espace d'initiatives pour Saint-Charles-de-Limoilou).
- L'analyse des besoins immobiliers transmis par le diocèse catholique de Québec démontre que les 30 M\$, annoncés sur 10 ans, seront insuffisants.
- La nécessité de proposer une vision à long terme adaptée aux défis présents et à venir.

Face à ces constats, il faut faire les choses autrement. Il faut être responsable.

Être responsable, c'est accepter de penser à long terme, de se projeter dans 15 ou 20 ans. C'est participer à un passage de témoin pendant que certains acteurs généreux et porteurs de mémoire sont encore là et prêts à contribuer à la perpétuation de certaines valeurs collectives, dont celle du partage. C'est pour Québec l'occasion d'innover et de montrer la voie comme elle l'a fait dès les années 1990¹³. C'est mettre

¹² Annexe 4 Le portrait des églises à valeur patrimoniale exceptionnelle

¹³ *Lieux de culte situés sur le territoire de la Ville de Québec*, réalisée en 1994, première étude du genre menée par une municipalité au Québec. *Premier colloque international sur l'Avenir des biens d'Église*, tenue à Québec en 1997. Déclaration conjointe de l'archevêque de Québec, Mgr Maurice Couture, du maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, de la ministre de la Culture et des Communications du Québec, M^{me} Agnès Maltais, relativement aux églises situées sur le territoire de la ville de Québec, Québec, 7 avril 1999.

de l'avant de nouvelles pratiques et de nouveaux cadres d'intervention suivant une approche visionnaire à la faveur d'un projet-pilote. C'est proposer de nouveaux outils adaptés à un chantier collectif. C'est miser sur un projet mobilisant et identitaire qui va dans le sens du patrimoine en pariant sur la connaissance, la reconnaissance, l'appropriation et la transmission. C'est enfin tabler sur une corvée dans un esprit équivalent à celui qui aura présidé à la construction, à l'embellissement et à l'évolution de nos églises paroissiales.

En somme, on ne peut plus travailler chacun dans son coin et à la pièce ou miser sur des programmes gouvernementaux ponctuels et insuffisants. Il faut plutôt trouver le moyen d'être à la hauteur de l'héritage que nous avons collectivement reçu de plusieurs générations envers lesquelles nous sommes redevables.

La société évolue. La gestion de notre patrimoine religieux doit elle aussi évoluer.

Notre groupe aurait pu balayer tout cela sous le tapis, mais cela aurait été irresponsable. Nous répondons bien sûr au mandat premier

qu'on nous avait confié avec des recommandations pour la mise en œuvre de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle*, question de stabiliser prioritairement l'état de santé de deux de nos églises. Pour la suite, nous recommandons à la Ville de s'en remettre aux recommandations d'une fiducie à mettre sur pied au cours des prochains mois. La clé de voûte de ce projet : la création d'une fiducie d'utilité sociale, qui deviendra progressivement propriétaire et gestionnaire de biens immobiliers collectifs. Lieux de concertation et de convergence d'acteurs essentiels, la fiducie veillera à actualiser la vision et les valeurs qui maintiendront le caractère convivial et collectif de nos églises. Cette piste prometteuse souvent explorée, mais hélas jamais mise en œuvre, a notamment le mérite de tabler sur la concertation de divers acteurs essentiels mus par un même objectif de préservation et de mise en valeur du patrimoine religieux des églises de la capitale du Québec.

Recommandations

Le maintien des actifs patrimoniaux : du cadre bâti aux décors intérieurs et biens mobiliers

Attendu qu'une action concertée et convergente est essentielle pour assurer une harmonisation des initiatives et une complémentarité des programmes existants ainsi que pour dégager des solutions innovantes et durables visant la conservation, la mise en valeur ou la revitalisation des églises de valeur patrimoniale exceptionnelle de la ville de Québec :

1. Le groupe de travail recommande à la Ville de mettre sur pied, dans les plus brefs délais, une fiducie propriétaire et gestionnaire de biens collectifs à caractère religieux.

Que la Fiducie d'utilité sociale¹⁴ mise sur pied à l'initiative de la Ville de Québec s'appuie sur un cadre de gouvernance responsable et efficace composé d'une part de mandataires conséquents de la Ville de Québec, des diocèses catholique et anglican, des huit fabriques paroissiales concernées (une personne), du ministère de la Culture et des Communications, de la Commission de la capitale nationale du Québec, de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec, de la Fondation Québec Philanthrope et des groupes d'initiative et, d'autre part, sur une permanence professionnelle familière avec les enjeux et les réseaux. Que cette permanence, entièrement dédiée à ce projet-pilote mis en place par la Ville de Québec, soit en mesure

de recourir ponctuellement à des experts pour la mise en œuvre des objectifs poursuivis par la fiducie et assure la continuité d'actions et d'initiatives, la visibilité publique du projet et une reddition de comptes annuelle.

En conformité avec les orientations définies par le conseil d'administration, le directeur de la Fiducie veillera à entretenir des liens étroits avec différents acteurs sensibles aux enjeux du patrimoine religieux, qu'il s'agisse de communautés religieuses, d'instances gouvernementales ou de représentants du secteur privé capables, au besoin, de faire la différence pour que se concrétisent certains projets spéciaux.

Photo : Pierre Lahoud



Chœur de la Cathédrale Holy Trinity

Cette Fiducie autonome, dotée d'un conseil d'administration et de ressources humaines compétentes de haut niveau pour conseiller les autorités, aura comme mandat de :

- constituer un registre central des églises à titre d'actifs mobiliers et immobiliers de la ville de Québec et en évaluer la valeur dans un esprit de gestion d'un héritage collectif;

¹⁴ Art 1270 Code civil du Québec. La fiducie d'utilité sociale est celle qui est constituée dans un but d'intérêt général, notamment à caractère culturel, éducatif, philanthropique, religieux ou scientifique

- mettre en place un système de gouvernance responsable axé sur le maintien des actifs patrimoniaux;
- s'appuyer sur des valeurs universelles de partage et de transmission pour imaginer et évaluer tout mécanisme de péréquation possible essentiel à la création d'un portefeuille immobilier qui permette l'accomplissement de sa mission dans toutes ses dimensions.

Le groupe de travail recommande pour l'an 1 de la mise sur pied de la Fiducie qu'un montant approprié provenant de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle* soit dédié pour provisionner cette instance de gestion immobilière. Pour les années subséquentes, il incombera à la Fiducie de faire ses recommandations auprès des partenaires concernés et de faire une planification quant aux opérations et aux projets. Le groupe de travail recommande que, pour sa part, le Gouvernement du Québec intervienne en matière de fiscalité (taxes foncières et droits de mutation) en faveur de la Fiducie à titre de propriétaire d'actifs patrimoniaux.

Attendu que les 30 M\$ annoncés s'avèrent insuffisants pour couvrir l'essentiel des besoins immobiliers des huit églises de valeur patrimoniale exceptionnelle pour les dix prochaines années :

2. Afin de combler le financement insuffisant pour le maintien des églises, le groupe de travail recommande la création d'un fonds. La dotation du fonds serait assurée notamment par :
 - a. une part significative des revenus des transactions immobilières des paroisses;
 - b. des dons philanthropiques (particuliers, entreprises privées et communautés religieuses);
 - c. une redevance réglementaire imposée lors de la démolition d'une église au profit de l'entretien du patrimoine religieux (sous réserve de modification législative).
3. Le groupe de travail recommande que la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle* soit consacrée prioritairement à :
 - a. assurer le maintien des actifs immobiliers à caractère religieux;
 - b. aider à la réalisation de projets de reconversion des églises excédentaires ou à l'ajout de services pour varier les usages des lieux;
 - c. financer des projets d'aménagement et de mise en valeur;
 - d. contribuer aux objectifs légitimes des diocèses sur le plan de la pastorale.

Attendu l'évaluation des demandes d'aides financières déposées au CPRQ, l'analyse des carnets de santé, les urgences constatées lors des visites sur le terrain et la recommandation de mettre sur pied une fiducie propriétaire et gestionnaire pour assurer la pérennité de ces biens collectifs.

4. Le groupe de travail recommande que le montant de 3 M\$ de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle* disponible pour l'année financière 2018 soit attribué comme suit¹⁵ :

200 000 \$ pour la mise sur pied de la Fiducie

377 353 \$ à la Basilique-Cathédrale Notre-Dame de Québec

108 883 \$ à la Cathédrale Holy Trinity

180 000 \$ à l'église de Saint-Jean-Baptiste¹⁶

37 500 \$ à l'église de Saint-Charles-Borromée

584 907 \$ à l'église de La Nativité de Notre-Dame de Beauport

725 835 \$ à l'église de Saint-Roch

627 942 \$ à l'église de Saint-Sauveur (subvention versée en 2017)

33 250 \$ à l'église de Saint-Charles-de-Limoilou¹⁷

124 330 \$ pour la réalisation d'audits techniques pour les huit églises

5. Le groupe de travail recommande, pour la deuxième année, soit l'année 2019, que l'église de Saint-Jean-Baptiste et l'église de Saint-Charles-de-Limoilou soient considérées en priorité pour l'allocation des fonds de la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle*.

Attendu l'évaluation des solutions de reconstruction de la tour de l'église de Saint-Sauveur et l'opportunité de poser un geste contemporain audacieux ancré dans la modernité.

6. Le groupe de travail recommande de remplacer la tour par une œuvre d'art importante et conséquente, créant un nouveau signal identitaire à l'image du renouvellement et du dynamisme du quartier; de documenter le clocher actuel par un relevé architectural et une modélisation 3D de sa structure et de sa volumétrie.

¹⁵ Pour les huit églises, la *Mesure d'aide financière pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle* est un complément au Volet 1 du programme du CPRQ. Pour les projets qui auront obtenu une aide financière du CPRQ pour l'année en cours, la mesure pourra combler le financement jusqu'à 95 % des dépenses admissibles. Pour les projets non priorisés par le CPRQ, ils pourront être financés par la *Mesure d'aide financière* jusqu'à hauteur de 95 % des dépenses admissibles.

¹⁶ Ce montant correspond à 15 % du coût estimé des travaux de remplacement des systèmes de chauffage et de gicleurs ; il s'ajoute à l'aide accordée par le CPRQ en 2017. La Fabrique de l'église de Saint-Jean-Baptiste n'a pas déposé de demande d'aide financière au CPRQ pour l'année 2018-2019.

¹⁷ Ce montant correspond à 95 % du coût de réalisation d'une étude essentielle et garante de la suite du projet de restauration.

S'approprier les lieux : des milieux vivants et identitaires

Photo : Pierre Lahoud



Chœur de l'église de Saint-Charles-de-Limoilou

Attendu que la meilleure façon d'assurer le maintien d'un bâtiment est de l'occuper :

7. Le groupe de travail recommande que les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle, où le culte est toujours présent, demeurent ouvertes, actives et prioritaires à l'exercice de la mission pastorale.
8. Le groupe de travail recommande que la Fiducie appuie les fabriques dans leurs efforts pour l'identification d'usages complémentaires au culte afin que les églises demeurent des lieux vivants et accessibles, des lieux d'accueil et de contemplation.
9. Le groupe de travail recommande à la Ville de développer des outils d'urbanisme flexibles permettant d'occuper les églises vacantes par des usages temporaires en attendant leur transformation et leur passage vers une nouvelle vocation, le cas échéant.
10. Le groupe de travail recommande de soutenir les projets audacieux visant la réutilisation des églises en espaces culturels compatibles avec l'esprit des lieux.
11. Le groupe de travail souhaite sensibiliser les partenaires publics aux enjeux liés aux ressources et au financement des organismes responsables de projet de reconversion.
12. Le groupe de travail recommande aux partenaires publics (ministères, sociétés immobilières, services municipaux) d'occuper en priorité les églises pouvant être recyclées, rénovées ou agrandies, avant de songer à de nouvelles constructions pour répondre à des besoins collectifs.

Redécouvrir nos églises



Attendu que l'information et la qualité des communications sont indispensables pour assurer la connaissance, la reconnaissance, l'appropriation et la transmission du patrimoine de nos églises :

- 13.** Le groupe de travail recommande de développer l'industrie du tourisme culturel associé au patrimoine religieux en multipliant les sites visités par les touristes, les pèlerins et les visiteurs ainsi que le développement de produits d'appel uniques; de mettre à profit l'expertise de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec et favoriser l'élargissement de son mandat en intégrant le patrimoine recyclé à son réseau pour assurer une mise en valeur globale du patrimoine religieux.
- 14.** Le groupe de travail recommande d'encourager le Musée national des beaux-arts du Québec dans son projet de mettre sur pied un pavillon d'art religieux québécois à l'intérieur de l'église Saint-Dominique lorsque celle-ci ne sera plus utilisée pour le culte à partir d'une collection d'œuvres et d'objets religieux du 17^e au 20^e siècle unique à Québec. Un outil pour mieux comprendre le patrimoine religieux spécifique à la ville de Québec dans un ensemble plus large qui embrasse l'héritage religieux de l'ensemble du territoire québécois.
- 15.** Le groupe de travail recommande de développer des outils de communication (capsules vidéo, cinéma documentaire) mettant à profit des technologies immersives (bornes interactives, 3D immersif) visant à faire connaître aux résidents de tous les quartiers de la ville ainsi qu'aux visiteurs de l'extérieur la grande richesse de ce patrimoine.

Les membres du groupe de travail :

John R. Porter

Gestionnaire culturel
et administrateur de sociétés
Président du groupe de travail

Marie-Josée Savard

Vice-présidente du comité exécutif
de la Ville de Québec

Mario Béland

Historien de l'art

Serge Filion

Géographe et urbaniste

Bernard-Serge Gagné

Architecte associé, ABCP

Pierre Lahoud

Historien et photographe

Rhonda Rioux

Directrice, Service de la culture,
du patrimoine et des relations
internationales, Ville de Québec

Odile Roy

Architecte, Division du patrimoine
et des relations internationales, Service
de la culture, du patrimoine et des relations
internationales, Ville de Québec

Claude Tessier

Ambassadeur iA Groupe financier
dans la communauté, spécialiste
de l'immobilier

Photo : Pierre Lahoud



Église de Saint-Sauveur

ANNEXE 1

Les lieux de culte convertis de la ville de Québec

Vocations culturelles et communautaires

- **Église Saint-Matthew**
(755, rue Saint-Jean), convertie en bibliothèque municipale
- **Temple Wesley**
(40-42, rue Saint-Stanislas) converti en la Maison de la littérature
- **Chapelle Holy Trinity**
(13-15, rue Saint-Stanislas) converti en théâtre du Conservatoire d'art dramatique
- **Chapelle extérieure du Séminaire de Québec** (côte de la Fabrique) convertie en espace multifonctionnel du Musée de l'Amérique francophone
- **Synagogue Beth Israël Ohev Sholem**
(2, rue Crémazie Est) convertie en Théâtre Périscope
- **Église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier**
(150-190, rue Saint-Joseph Est) convertie en espaces multifonctionnels, de bureaux et ateliers - La Nef
- **Église Saint-Esprit**
(750, 2^e Avenue), convertie en École de cirque
- **Chapelle Notre-Dame-du-Cap de Vanier**
(620, avenue Plante) convertie en centre d'art La Chapelle
- **Église Saint-Eugène de Vanier**
(380, rue Chabot) convertie en centre communautaire
- **Église Notre-Dame-de-Foy**
(2825, chemin Sainte-Foy), vestiges convertis en parc public, tour d'observation, aire de concert extérieure et salle d'exposition (site historique de la Visitation de Sainte-Foy)
- **Église Saint-Denys**
(1100, route de l'Église) convertie en la bibliothèque Monique-Corriveau
- **Chapelle du Grand Séminaire**
(1055, avenue du Séminaire) convertie en centre d'archives BANQ

Vocations résidentielles

- **Ancienne chapelle du monastère des Franciscains**
(753, avenue de l'Alverne) convertie en logements sociaux
- **Chapelle du Patronage Sainte-Geneviève**
(rue De Senezergues) convertie en logements
- **Église adventiste du Septième Jour**
(804, rue D'Aiguillon) convertie en logements
- **Église Notre-Dame-de-la-Paix**
(936, rue des Prairies) convertie en logements
- **Église évangélique baptiste de Limoilou**
(1180, 3^e Avenue) convertie en lofts
- **Chapelle du Mont-Thabor**
(rue du Mont-Thabor) gym intégré à un nouveau complexe immobilier
- **Église Saint-Paul-Apôtre**
(2150, 8^e Avenue) convertie en résidence de personnes âgées
- **Église Sainte-Claire-d'Assise**
(2110, avenue de la Normandie) convertie en logements

Vocations commerciales

- **Église St. Patrick**
(9, rue McMahon) convertie en centre de recherches pour l'Hôtel-Dieu
- **Baptist Church**
(29, rue McMahon) convertie en sauna
- **Église protestante française**
(815, rue Saint-Augustin) convertie en bar-spectacles
- **Église Saint-Grégoire de Montmorency**
(4550, boulevard Sainte-Anne) convertie en salle de réception (Espace Saint-Grégoire) avec succursale de la Bibliothèque de Québec
- **Chapelle St. Mary's**
(2492, avenue Royale) convertie en restaurant La Chapelle Pub & Grill
- **Chapelle Notre-Dame-du-Sacré-Cœur**
(71, rue Sainte-Ursule), en attente d'une nouvelle vocation (achat par promoteur immobilier)
- **Chapelle des Sœurs de la Charité**
(940, rue Richelieu), en attente d'une nouvelle vocation

ANNEXE 2

Les personnes, groupes et organismes rencontrés

19 janvier 2018

Archidiocèse de Québec

Mgr Marc Pelchat, évêque auxiliaire et vicaire général, **Rémy Gagnon**, responsable du Département des fabriques

Diocèse anglican de Québec

Marie-Sol Gaudreau, directrice générale, **Tommy Byrne**, gestionnaire de projet, Cathédrale anglicane Holy Trinity

25 janvier 2018

Espaces d'initiatives

Marie-Laurence Beaumier, administratrice et initiatrice du projet, **Édouard-Julien Blanchet**, coordonnateur et initiateur du projet

Espaces d'initiatives est un organisme à but non lucratif qui a pour mission principale la mise en valeur et la requalification de l'église de Saint-Charles-de-Limoilou en laboratoire d'innovation sociale ouvert aux citoyens, aux organismes communautaires et aux entreprises d'économie sociale de la Ville de Québec.

20 février 2018

Espace Solidaire

Marc Chamberland, administrateur, **Dominique Drolet**, présidente

Espace Solidaire est un organisme à but non lucratif promoteur du projet de Carrefour de généalogie de l'Amérique francophone dont l'un des objectifs est de sauvegarder et revitaliser l'église de Saint-Jean-Baptiste.

Les visites sur le terrain

1^{er} février 2018

Église de Saint-Roch

Mgr Jean Picher, curé de la paroisse de Saint-Roch, **Michel Drouin**, curé de la paroisse Notre-Dame de Vanier, **Jean Pearson**, **Réal Théberge**, **Annie Demers**

Église de Saint-Sauveur

Mgr Jean Picher, curé de la paroisse de Saint-Sauveur, **Sœur Thérèse Audet**, **Jeanine Boucher**, **Diane Renaud**, **Jacques Gauvin**, **Jean-Claude Meunier**

Église de Saint-Jean-Baptiste

Pierre Gingras, curé de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, **Dominique Drolet**, **Marc Chamberland**, **Serge Savaria**, **Jérôme Marchand**

Église de Saint-Charles-de-Limoilou

Julien Guillot, curé de la paroisse de Notre-Dame de Rocamadour, **Robert Quirion**

8 février 2018

Église de La Nativité-de-Notre-Dame

Jimmy Rodrigue, curé de la paroisse de Notre-Dame-de-Beauport, **Denis Geoffroy**, **André-Gaétan Corneau**, **Léonce Girard**, **Pierre Drouin**, **Jérémie Ernould**, **Marie-Josée Deschênes**, **Daniel Parent**

Cathédrale Holy Trinity

Christian Schreiner, doyen et recteur de la paroisse de Québec, **Marie-Sol Gaudreault**, **Tommy Byrne**, **David Mendel**

Basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec

Mgr Denis Bélanger, curé de la paroisse de Notre-Dame de Québec, **Gilles Gignac**, **Serge Simard**

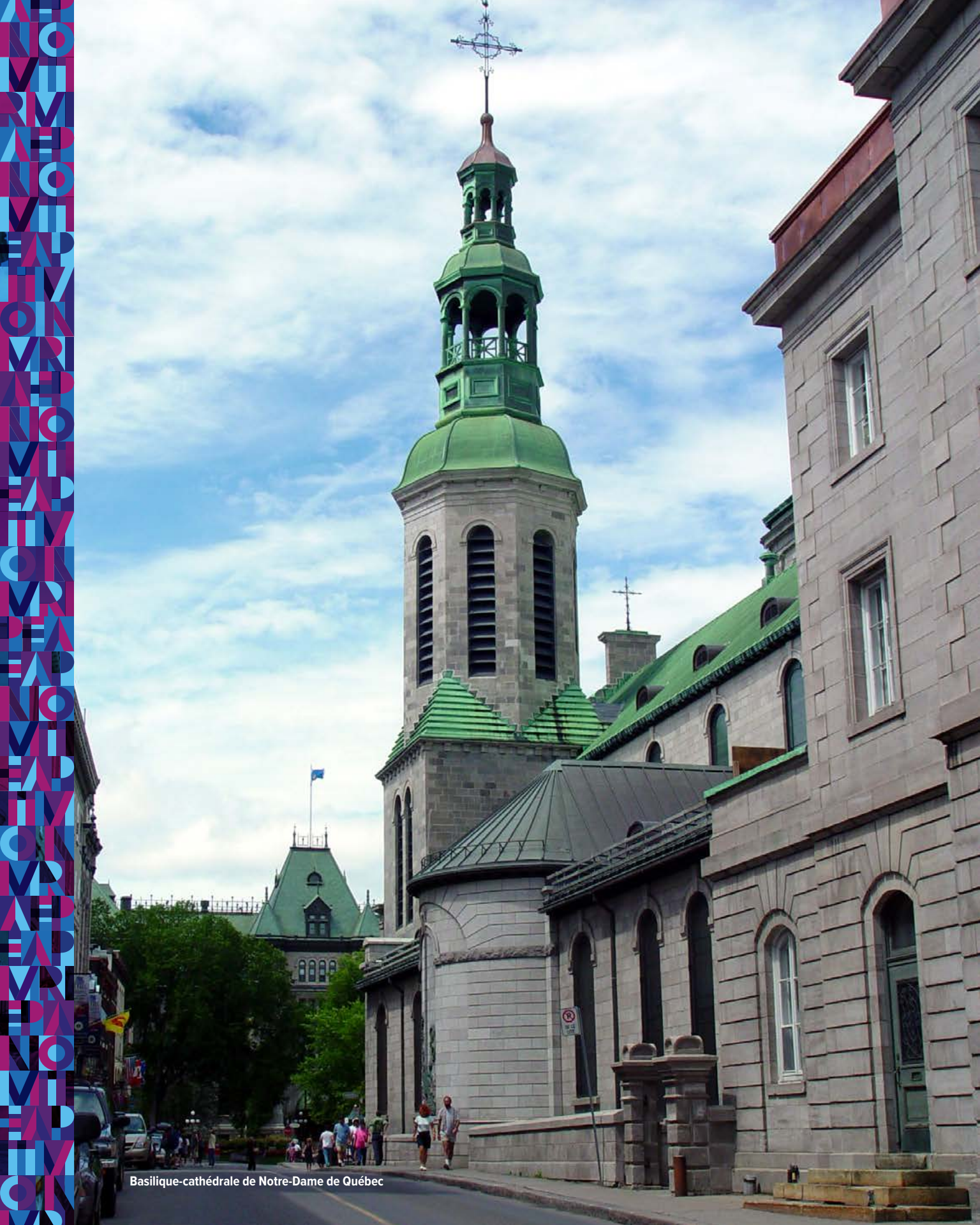
Église de Saint-Charles-Borromée

Onil Godbout, curé de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, **Steeve Guérard**

Les réunions de travail

Le groupe a tenu 9 réunions de travail entre décembre 2017 et mai 2018.

Le groupe de travail a été assisté par **Hélène Nadeau**, professionnelle à la Ville de Québec, qui a agi à titre de secrétaire.



Basilique-cathédrale de Notre-Dame de Québec

ANNEXE 3

Les correspondances reçues

- Lettre du conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif ReGénération Bon-Pasteur (RGBP) à propos de la mise en valeur de la chapelle des Soeurs-du-Bon-Pasteur, 5 janvier 2018.
- Document d'information de l'archidiocèse de Québec au sujet de sept des huit églises à valeur patrimoniale exceptionnelle de la Ville de Québec, 19 janvier 2018.
- Lettre du comité du patrimoine de la paroisse Saint-Sauveur au sujet des possibilités d'usage multifonctionnel de l'église de Saint-Sauveur, 5 mars 2018.
- Lettre du conseil de l'église Unie Chalmers-Wesley à propos de la mise en valeur de la flèche de son clocher, 24 mars 2018.
- Document de la fabrique de Notre-Dame de Beauport concernant les activités culturelles prévues en 2018 dans l'église de La Nativité de Notre-Dame de Beauport, 26 mars 2018.
- Lettre de la paroisse Saint-Charles-Borromée au sujet des coûts liés au maintien de l'église de Saint-Charles-Borromée, 29 mars 2018.
- Mémoire de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec déposé au Groupe de travail sur le patrimoine religieux de Québec, présidé par M. John Porter, mai 2018.
- Courriels du curé Robert Allard à propos de la renaissance de l'église du Très-Saint-Nom-de-Jésus (arrondissement Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal) comme lieu de culte et de culture, 13 et 15 mai 2018.

ANNEXE 4

Le portrait des églises à valeur patrimoniale exceptionnelle

Basilique-cathédrale de Notre-Dame de Québec



Architectes : la reconstruction de 1922 est l'œuvre des architectes Raoul Chênevert et Maxime Roisin. L'histoire de cette église est marquée par plusieurs architectes et artistes de renom (Baillif, Chaussegros-de-Léry, dynastie des Baillairgé, etc.).

Statut : la basilique-cathédrale est classée immeuble patrimonial par le gouvernement du Québec en 1966 et située à l'intérieur du site patrimonial du Vieux-Québec. Elle est également reconnue d'importance nationale par le gouvernement canadien.

Éléments caractéristiques incontournables :

- L'architecture extérieure de la basilique.
- L'architecture intérieure et ses nombreuses œuvres artistiques.

Enjeux :

- Travaux requis pour assurer la pérennité du cadre bâti.
- Projet d'aménagement et de mise en valeur du parvis.

Autres églises de la paroisse : Église Notre-Dame-des-Victoires

Cathédrale Holy Trinity



Architectes : conçue par les ingénieurs militaires anglais William Hall et William Robe sur le modèle de l'église St. Martin-in-the-Fields de Londres (1800-1804).

Statut : la cathédrale anglicane a été classée immeuble patrimonial par le gouvernement du Québec en 1989 et est située à l'intérieur du site patrimonial du Vieux-Québec. De plus, elle est reconnue d'importance nationale par le gouvernement du Canada.

Éléments caractéristiques incontournables :

- L'architecture extérieure issue du néoclassicisme anglais.
- Le décor intérieur exceptionnel, le mobilier et les vitraux.
- Le carillon unique d'une sonorité exceptionnelle.
- L'enclos institutionnel entouré d'un muret de pierre et d'une clôture en fer forgé, comprenant, en plus de la cathédrale, la résidence de l'évêque, le Carter Hall et des arbres centenaires.

Enjeux :

- Projets d'aménagement et de mise en valeur du site et des édifices qui font partie de l'ensemble.
- Quelques travaux requis pour assurer la pérennité du cadre bâti.

Église de Saint-Jean-Baptiste

Architecte : œuvre majeure de la carrière de l'architecte Joseph-Ferdinand Peachy (1881-1885).

Statut : l'église est classée immeuble patrimonial par le gouvernement du Québec en 1991.

Éléments caractéristiques incontournables :

- L'architecture extérieure de l'église et sa haute flèche qui constituent un repère important dans le quartier.
- Le décor intérieur d'une grande richesse.
- Le parvis et les abords du lieu de culte qui constituent des espaces publics importants pour ce quartier dense et peu pourvu de places et d'espaces verts.



Enjeux :

- L'église a été fermée au culte en 2015.
- Son état physique est préoccupant en raison du manque d'entretien depuis sa fermeture.
- Remplacement du système de chauffage de l'église (automne 2018). Travaux sur les gicleurs prévus dans un deuxième temps.
- Espace Solidaire (un organisme à but non lucratif) travaille à développer un projet de requalification de l'église.

Autres églises de la paroisse : Église Saints-Martyrs-Canadiens, Église Saint Dominique

Église de Saint-Charles-Borromée



Architecte : Thomas Baillairgé et l'abbé Jérôme Demers (1827-1830).

Statut : l'église paroissiale est classée immeuble patrimonial par le gouvernement du Québec en 1959 et elle est située à l'intérieur du site patrimonial déclaré de Charlesbourg.

Éléments caractéristiques incontournables :

- L'architecture extérieure de style néoclassique québécois.
- L'architecture intérieure et ses nombreuses œuvres artistiques.
- La position de l'édifice au cœur du Trait-Carré formant un ensemble institutionnel avec la bibliothèque municipale et le Parc du Sacré-Cœur où se trouvent les vestiges de la première église.

Enjeu :

- Quelques travaux requis pour assurer la pérennité du cadre bâti.

Autres églises de la paroisse : Église Sainte-Cécile, Église Saint-Jérôme (Lauvergne), Église Saint-Rodrigue

Église de La Nativité de Notre-Dame

Architecte : Georges-Émile Tanguay (1916-1918),

Statut: située au cœur du site patrimonial déclaré de Beauport.

Éléments caractéristiques incontournables :

- L'architecture extérieure de style High Victorian Gothic.
- L'architecture intérieure richement ornée.
- La position de l'édifice au cœur du Vieux-Bourg, dans un ensemble institutionnel formé par le couvent et la maison Bellanger-Girardin.



Enjeux :

- Travaux requis pour assurer la pérennité du cadre bâti.
- La Fondation prend la relève de la Fabrique pour la campagne annuelle de financement des travaux.

Autres églises de la paroisse : Église Saint-Ignace-de-Loyola, Église Sainte-Brigitte, Église Notre-Dame-de-l'Espérance, Église Sainte-Gertrude de Beauport, Église Sainte Thérèse-de-l'Enfant-Jésus

Église de Saint-Roch

Architectes : œuvre des architectes Talbot & Dionne (extérieur) et Louis-Napoléon Audet (intérieur) (1914).

Statut : aucun statut juridique ne protège ce monument.

Éléments caractéristiques incontournables :

- L'architecture extérieure et ses deux tours qui sont un repère important dans le quartier.
- Le décor intérieur de l'église, son mobilier et ses œuvres d'art.

Enjeux :

- Travaux requis pour assurer la pérennité du cadre bâti.
- Clochers en 2018 et clochetons en 2019.



Église de Saint-Sauveur



Architecte : Joseph-Ferdinand Peachy (1867).

Statut : aucun statut juridique ne protège ce monument.

Éléments caractéristiques incontournables :

- L'architecture extérieure et son clocher qui est un repère important dans le quartier.
- Le décor intérieur et les peintures de Charles Huot.
- Son parvis, actuellement occupé par une cour d'école clôturée, offre un réel potentiel de mise en valeur pour devenir une place publique au cœur du quartier.

Enjeux :

- Subvention de 627 942 \$ versée à la Fabrique à l'automne 2017 pour la stabilisation et le démontage du clocher qui menaçait de s'effondrer.
- Décision à prendre quant à la reconstruction du clocher.

Église de Saint-Charles-de-Limoilou

Architecte : Joseph-Pierre Ouellet et Pierre Lévesque (1917).

Statut : aucun statut juridique ne protège ce monument.

Éléments caractéristiques incontournables :

- L'architecture extérieure et ses deux hautes flèches qui sont un repère dans l'axe d'une perspective urbaine importante dans le quartier.
- Le décor intérieur, notamment les ornements réalisés par l'artiste Guido Nincheri.
- L'église domine l'ensemble institutionnel imposant qu'elle forme avec le monastère des Capucins et l'ancien couvent des Servantes du Saint-Cœur-de-Marie.



Enjeux :

- Fermée au culte en 2012.
- État physique préoccupant en raison du manque d'entretien depuis sa fermeture.
- Espaces d'initiatives (un organisme à but non lucratif) travaille depuis septembre 2015 à développer le projet de requalification de l'église.

Autres églises de la paroisse : Église Saint-Fidèle, Église Saint-Esprit (fermée), Église Saint-François d'Assise (fermée)

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages principaux (ordre chronologique)

- COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC, *Les Chemins de la mémoire*, tome I, Québec, Les Publications du Québec, 1990, 540 p. Quatre notices sur des églises classées de Québec.
- Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Lieux de culte situés sur le territoire de la ville de Québec*, Ville de Québec, Service de l'urbanisme, Division du design urbain et du patrimoine, 1994, Fiches analytiques 606 p., Rapport synthèse 99 p.
- Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Art et architecture des églises à Québec*, Québec, Les Publications du Québec, la Ville de Québec et le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 1996, 179 p.
- Luc NOPPEN, Lucie K. MORISSET et Robert CARON, *La conservation des églises dans les villes-centres*, Québec, Les éditions du Septentrion, 1997, 202 p.
- Numéro spécial de la revue *Continuité* consacré à l'avenir du patrimoine religieux au Québec, no 79 (hiver 1998-1999), p. 24-51, 66 p.
- *Document accompagnant la déclaration conjointe de l'archevêque catholique romain de Québec, du maire de Québec et de la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Églises situées sur le territoire de la ville de Québec, préparé par le Centre de développement économique et urbain pour le Comité de concertation sur le patrimoine religieux de Québec*, 7 avril 1999, 16 p.
- Hélène BOURQUE, Louise CÔTÉ et Martin DUBOIS, *Inventaire analytique des lieux de culte de la ville de Québec, Arrondissements de Beauport, de Charlesbourg, de La Haute-Saint-Charles, des Rivières, Laurentien et de Sainte-Foy-Sillery*, Ville de Québec, Service de l'aménagement du territoire, Division design, architecture et patrimoine, 2003, Fiches analytiques 166 p., Rapport de synthèse 57 pages.
- Laurier TURGEON, sous la dir. de, *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, 558 p. (Actes d'un colloque international tenu à Québec, en novembre 2004).

- Luc NOPPEN et Lucie K. MORISSET, *Les églises du Québec : un patrimoine à réinventer*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2005, 434 p.
- Richard GAUTHIER, *Le devenir de l'art d'église dans les paroisses catholiques du Québec : architecture, arts, pratiques, patrimoine, 1965-2002*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, 183 p.
- VILLE DE QUÉBEC, *Le patrimoine religieux du Québec, perspectives et enjeux*, mémoire déposé par la Ville de Québec devant la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec, septembre 2005, 18 p.
- Serge VIAU, *L'expérience de Québec. Le rôle de la Ville de Québec et de ses partenaires dans la sauvegarde des églises*, Ville de Québec, 22 octobre 2005, 21 p.
- SECOR CONSEIL, *Mise en place d'une structure de gestion financière et immobilière pour les propriétés excédentaires du patrimoine religieux bâti au Québec*, Rapport final, Québec, 2006, 85 p.
- COMMISSION PERMANENTE DE LA CULTURE, SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, *Croire au patrimoine religieux du Québec : mandat d'initiative entrepris par la Commission de la culture*, rapport, juin 2006, 76 p.
- Luc NOPPEN, Lucie K. MORISSET et Thomas COOMANS, sous la dir. de, *Quel avenir pour quelles églises? What Future for Which Churches?* Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, 608 p. (Actes d'un colloque international tenu à Montréal, en octobre 2005).
- Solange LEFEBVRE, sous la dir. de, *Le patrimoine religieux du Québec : éducation et transmission du sens*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, 416 p. (Actes du colloque tenu à Montréal, en novembre 2006).
- COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC, *Le transfert de droits de développement à des fins patrimoniales, un outil pour le Québec?*, Commission des biens culturels du Québec, février 2009, 51 p.
- CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC, *Étude d'impact économique de l'aide à la restauration du patrimoine religieux*, Conseil du patrimoine religieux du Québec, septembre 2012, 25 p.
- John R. PORTER, sous la prés. de, *Rapport du groupe de travail sur la capitale nationale et la ville patrimoniale*, Ville de Québec, décembre 2012, 23 p.
- Jean-Sébastien SAUVÉ et Thomas COOMANS, *Le devenir des églises : patrimonialisation ou disparition*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, 225 p.
- Éric LIZOTTE et Dominique MORIN-ROBITAILLE, *Conserver, requalifier et mettre en valeur les noyaux paroissiaux de Québec : outil d'aide à la décision en design urbain pour évaluer le potentiel de requalification urbaine de noyaux paroissiaux de Québec et guider leur transformation autour de places publiques structurantes*, École d'architecture de l'Université Laval, 2014.

- *Mémoire de l'Archidiocèse de Québec déposé dans le cadre de la Vision du patrimoine*, Ville de Québec, juin 2016, 16 p.
- *Mémoire de la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec déposé dans le cadre de la Vision du patrimoine*, Ville de Québec, juillet 2016, 12 p.
- John R. PORTER, *Allocution prononcée dans le cadre du Colloque sur la Vision du patrimoine*, Ville de Québec, septembre 2016, 14 p.
- AVISEO CONSEIL, *Retombées économiques du patrimoine de Québec*, rapport final, Ville de Québec, 2016, 56 p.
- VILLE DE QUÉBEC, *Vision du patrimoine : préserver, enrichir, transmettre*, Québec, Division de l'architecture et du patrimoine, 2017, 35 p.
- PATRI-ARCH, *Mise à jour de la hiérarchie patrimoniale des lieux de culte situés sur le territoire de la ville de Québec*, rapport final, Ville de Québec, 2017, 87 p.



